

## Ligue Poitou-Charentes

### Compte rendu de la réunion du comité directeur du lundi 23 MAI 2011 à Ménigoute



Membres présents : J. Aymé, P. Bonnaud, C. Champcourt, Y. Charrier, L. Darfeuille, F. Dussauze, E. Ferchaud, S. Gourdon, P. Henri, C. Lainé, A. Pignoux, A. Salmon, C. Salmon, G. Valantin, F. Watrin.

Assistent : D. Gallois, M. Martin, G. Pestel.

Absents excusés : V. Glangetas, J. Grellier, Ch. Guyard, J.J Provost, M. Sabathé, F. Torre.

Absent : Th. Godeau.

Les comptes rendus du comité directeur de la ligue sont disponibles sur le site internet de la ligue, à l'adresse suivante:

[www.poitou-charentes-basket.fr](http://www.poitou-charentes-basket.fr)

Onglet « la ligue »

Rubrique « les PV's du Comité Directeur »

Adoption du compte rendu du comité directeur du 11 Avril 2011 : concernant la commission de discipline, en plus d'indiquer le nombre de dossiers en cours, il serait souhaitable d'en lister les affaires concernées.

Après cette demande de précision, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **INFORMATIONS DU PRESIDENT**

#### **LE TOUR DES COMMISSIONS**

#### **COMMISSION COMMUNICATION**

Parution de la newsletter « Ligue Infos n° 4 », regroupant les informations principales de la Ligue pour le mois d'avril ainsi que la liste des principaux événements à venir.

Création d'un nouveau site Internet, plus dynamique, plus réactif et mis à jour régulièrement, à l'adresse suivante :

<http://www.poitou-charentes-basket.fr>

**LIGUE POITOU-CHARENTES DE BASKET BALL** 

42 bis rue de Saint-Maixent - 79340 MENICOUTE ☎ : 05 49 69 13 65

Accueil La Ligue Les Comités Les Commissions Actualités / Informations Championnats Infos des Clubs Pôle Espoirs / Sélections

Accueil  Partager  Connexion/Inscription  Rechercher...

### Bienvenue sur le nouveau site de la Ligue Poitou-

**★ COGNAC REMPORTE LE TROPHÉE COUPE DE FRANCE !**



Cognac a remporté le Trophée Coupe de France en battant l'AS Monaco 89-59

**👊 COGNAC EN 1/2 FINALE DU CHAMPIONNAT DE NM2**

Cognac Basket Ball participera aux 1/2 Finales du Championnat de NM2 à domicile le 21 mai après sa belle victoire contre l'AS Monaco 77-70.

Samedi 21 mai : Demi-Finales  
 17h15 : Union Basket Chartres Métropole / Cognac Basket Ball  
 20h00 : Montbrison Masculins BC / Rueil Athletic Club

Dimanche 22 mai :  
 13h15 : Finale pour les 3ème et 4ème places  
 15h30 : Finale pour le titre de Champion de France NM2



**📍 CAMP D'ETE ARBITRES**



La ligue organise un "Camp d'été Arbitres" du 22 au 26 août 2011 à La Rochelle. Il reste quelques places disponibles

(document d'inscription)

**🕒 BRESSUIRE TIENT SA FINALE A 4**

Pour leur première année de participation en Championnat de France jeunes, les minimes filles de Bressuire participeront à la finale à 4 groupe B.

Longtemps dans la course en championnat pour accéder au groupe A, elles céderont sur la fin. Que cela ne tienne, elles savourent aujourd'hui une qualification qui restera à jamais gravée dans leur mémoire de jeunes sportives.



Ce nouveau site n'a pas encore été annoncé officiellement, mais a déjà eu 1.531 visiteurs ! N'hésitez pas à faire parvenir les informations de vos Commissions...

Officialisation de la page Facebook à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/pages/Poitou-Charentes-Basket/169453916414316>

Les informations publiées sur la page Facebook sont pratiquement les mêmes que celles mises en ligne sur le site, mais elles ne touchent pas le même public et ont l'avantage, contrairement au site Internet où il faut faire la démarche d'aller chercher l'information, d'apparaître automatiquement sur le fil d'actualité des personnes qui « aiment » cette page.

L'avantage est double puisque la majorité d'entre eux se connecte ensuite sur le site pour obtenir plus d'informations.

## COMMISSION SPORTIVE

### ✓ SENIORS

COGNAC BASKET BALL « la passe de 3 »

1. Accession à la NM1
2. Vainqueur du Trophée de la Coupe de France masculin
3. Champion de NM2

### Classement des équipes évoluant en championnat de France

- ❖ NF 1 Poule B - Argentonnaises Thouars B79 : 4/11 - Stade Poitevin : 7/11
- ❖ NF 2 Poule B - C.O.Couronnais 2/12- Puilboreau : 9/12
- ❖ NF 3 Poule C - ASPTT La Rochelle : 4/12 - Pays Melusin Basket Club 79 : 11/12
- ❖ PRO A Union Poitiers Basket 86: 14/16
- ❖ NM 2 Poule B - Cognac Basket Ball : 1/14 - La Rochelle Rupella 17 : 4/14
- ❖ NM 3 Poule D - Saint Clément des Baleines : 1/12 - Bressuire le Réveil : 12/12
- ❖ NM 3 Poule G Union Poitiers Basket 86 : 5/12

✓ JEUNES

**Classement des équipes évoluant en championnat de France**

- ❖ Minimes Féminines 2<sup>ème</sup> phase Poule B
  - Bressuire : 1/6
  - Pouzioux Vouneuil/Biard : 6/6
 Bressuire termine 3<sup>ème</sup> des phases finales
- ❖ Minimes Masculins 2<sup>ème</sup> phase Poule C Union PB 86 : 3/6
- ❖ Cadets 2<sup>ème</sup> phase Groupe B Poule B Union PB 86 : 2/4
- ❖ Cadets 2<sup>ème</sup> phase Groupe B Poule C La Rochelle Rupella 17 : 4/4
- ❖ Cadettes 2<sup>ème</sup> phase Poule E
  - Stade Poitevin Basket Ball : 2/4
  - Puilboreau : 3 /4
  - Pouzioux Vouneuil/Biard : 4/4

✓ CLASSEMENT DES EQUIPES REGIONALES

Application des pénalités de la charte de l'arbitrage et du statut de l'entraîneur :

Vote : Contre : 0 ; Abstention : 2 ; Pour : 13.

Classements

❖ Seniors

		Féminins	Masculins
<b>Excellence</b>	<b>1</b>	STADE POITEVIN -2	ASPTT LA ROCHELLE -1
	<b>2</b>	BRESSUIRE	COGNAC
<b>Promo-Excellence</b>	<b>1</b>	JARNAC	AYTRE
	<b>2</b>	AIFFRES	MARSILLY
<b>Honneur</b>	<b>1</b>	LE TALLUD	GRANDE CHAMPAGNE
	<b>2</b>	ASPTT POITIERS	MANSLE

❖ Jeunes

Catégorie	Clas.	Féminines	Masculins
<b>Cadet</b>			
<b>D1</b>	<b>1</b>	ASPTT La Rochelle	AIFFRES
	<b>2</b>	THOUARS	CEP POITIERS
<b>D2</b>	<b>1</b>	POUZIUX Vouneuil	ASPTT Poitiers
	<b>2</b>	STADE POITEVIN	Union Angoulême Cognac
<b>Minime</b>			
<b>D1</b>	<b>1</b>	ASPTT La Rochelle	La Rochelle Rupella
	<b>2</b>	Saint Rogatien	POUZIUX Vouneuil
<b>D2</b>	<b>1</b>	THOUARS	CEP POITIERS
	<b>2</b>	BRESSUIRE	PARTHENAY BB 79
<b>Benjamin</b>			
<b>D1</b>	<b>1</b>	POUZIUX VOUNEUIL	COGNAC Basket Ball
	<b>2</b>	CHAURAY	BRESSUIRE
<b>D2</b>	<b>1</b>	BRESSUIRE	AS NIORT
	<b>2</b>	SAUJON	PARTHENAY BB 79

Montées Descentes : voir fichier en annexe

✓ COUPE DE LA LIGUE :

Les finales se sont déroulées le Samedi 23 Avril à Saint Jean d'Angély au Gymnase Bernard CHAUVET.

## Equipes gagnantes

Minimes Féminines : **PMBC**

Minimes masculins : **BRESSUIRE**

### ✓ COUPE JOËLLE GUIGNARD

S'est déroulée le dimanche 22 mai au complexe de Migné Auxances, organisée par le club de Pouzioux-Vouneuil

Résultats :

<b>Benjamins</b>	BRESSUIRE 62 / <u>COGNAC 64</u>	<b>Benjamines</b>	<u>POUZIOUX 45</u> CHAURAY 29
<b>Minimes F</b>	ASPTT La Rochelle 33 <u>St ROGATIEN 65</u>	<b>Minimes M</b>	POUZIOUX 64 / <u>RUPELLA-1 67</u>
<b>Cadets</b>	CEP Poitiers 51 / <u>AIFFRES 63</u>	<b>Cadettes</b>	THOUARS 27 / <u>ASPTT La Rochelle 78</u>

### ✓ SUSPENSIONS

- Joueurs ou entraîneurs pour 3<sup>ème</sup> Faute Technique

BERNARD A. (licence n° F890415) du club de ROYAN

MASCRET M. (licence n° F870690) du club de ROYAN

JUTAN E. (licence n° F830010) du club d' ANGOULEME BC

GELIN G. (licence n° F880813) du club de PORT D'ENVAUX

## COMMISSION FORMATION

Les universités d'été auront lieu du 25 au 28 août au CREPS de Bourges. Les comités départementaux ont été invités à diffuser l'information.

## CRAMC

Le camp d'été aura lieu à La Rochelle du 22 au 26 août. Il reste encore quelques places. Les CDAMC et les comités sont invités à diffuser l'information.

Opérateur des 24 secondes : ce projet en route depuis plusieurs saisons, qui consiste à mettre en place un chrono des 24'' dans les championnats Excellence régionaux, tarde à se mettre en place. Certains clubs en Vienne refusent cette disposition. Un nouveau courrier sera adressé aux clubs concernés.

Charte de l'arbitrage: compte rendu de la réunion de la CRAMC du 15 avril en annexe. Les pénalités financières résultant du contrôle à posteriori de la charte sont validées par le présent comité directeur.

## FINANCES

Les comptes ont été transmis au cabinet comptable le 16 mai 2011.

Le budget prévisionnel pour présentation lors de l'assemblée générale est prêt.

Point définitif de la saison en cours des licenciés :

	2009/2010	2010/2011	Variation %
CD 16	1 739	1 800	<b>3,51%</b>
CD17	4 003	4 041	<b>0,95%</b>
CD79	2 929	2 925	<b>-0,14%</b>
CD86	2 638	2 543	<b>-3,60%</b>
Ligue Poitou-Charentes	11 309	11 309	<b>0,00%</b>
FFBB	452 959	458 294	<b>1,18%</b>
Prévisionnel ligue	10 900	11 309	<b>3,75%</b>

Démarche auprès du Crédit Mutuel Océan : une proposition de partenariat devrait être prochainement signée.

GAEL AUGER, expert comptable de la notre cabinet comptable, remplacera notre trésorier François Dussauze, indisponible.

### **SALLES ET TERRAINS**

Validation par la FFBB des salles de CHICHE (79) et Cerizay(79)

### **CSRQ**

Des propositions de modifications des statuts sont adoptées par le comité directeur avant présentation à l'assemblée générale. (voir annexe)

### **DISCIPLINE**

2 dossiers étudiés

+ Joueur Franck Couturier

+ Joueur Dauster Thierry

1 dossier en cours

+ Arbitre Jordan Rocheteau

### **COMMISSION TECHNIQUE**

Formation du joueur : le TIL de la Toussaint 2011 aura lieu en Poitou-Charentes. En raison de l'indisponibilité du CREPS, l'organisation de ce TIL est confiée au CD17 sous réserve du respect du budget.

En raison de l'indisponibilité de Claude Lainé, Alain Pignoux a été nommé délégué sur le TIL de Redon des 17/18/19 juin.

Formation des cadres : les évaluations des EJ et ER sont en cours. Les évaluations pédagogiques ont lieu dans chaque département.

Application du statut de l'entraîneur saison 2010/2011 : le comité a adopté les pénalités sportives et financières relatives à ce statut.(voir annexe)

Contre 0 ; Abstention 2 ; Pour 13.

## **SECRETARIAT GENERAL**

Assemblée générale : pour 3 postes disponibles, 2 candidatures.(Christian Scopelitis, Stéphane Girardeau).

Il est demandé aux comités départementaux de prévoir 2 personnes pour l'accueil et les élections.

Portes ouvertes de septembre : préparation des tracts, les comités départementaux doivent en informer le secrétariat de la ligue avant fin juin.

17, 18 et 19 juin : TIL à Redon

18 juin : réunion de zone

27 juin : réunion pour les championnats jeunes

29 juin : réunion pour les calendriers

4 juillet : réunion du comité directeur de ligue

Il sera rappelé par courrier à tous les clubs que le logo de la ligue ne peut pas être utilisé par les clubs sur les vêtements ou documents sans autorisation préalable de la ligue.

## **STATUT DE L'ENTRAÎNEUR**

Un projet de modification du statut de l'entraîneur est présenté.(voir annexe)

Suppression de l'article 9(l'entraîneur conseiller technique) : vote : Contre : 9 ; Abstention : 0 ;

Pour : 6

Vote pour le nouveau statut : Contre : 0 ; Abstention : 4 ; Pour : 11.

## **TOUR DES COMITES**

CD 16 :

Problème des licences des cadets pour jouer en junior

AG vendredi

Amende pour un horaire non saisi : pas de réponse de la ligue à la demande d'annulation formulée par le comité en raison des circonstances médicales particulières avérées.

TIC à Barbezieux : l'éloignement de 5 kms entre les deux gymnases a posé des problèmes aux techniciens et aux parents.

CD 17

Facture du TIC en CD 86 pour payer les tee shirt offerts aux enfants : refus de payer, n'ayant pas été associé à ce projet.

AG vendredi

CD 79 : AG mercredi

CD 86 : AG le 3 juin

Le président  
A. Salmon

Le secrétaire général  
J. Aymé

**PROCHAIN COMITE DIRECTEUR  
LE LUNDI 4 JUILLET 2011  
A 19H15  
AU SIEGE DE LA LIGUE A MENIGOUTE**

## **ANNEXES**

### **CRAMC**

#### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CRAMC DU VENDREDI 15 AVRIL 2011 A FRONTENAY ROHAN ROHAN**

Présents : P. Bonnaud, J.C Brunet, C. Champcourt, A. Girardeau, J. Grellier, Ph. Mejean, M. Sabathé, D. Seureau, F. Watrin.

Absent excusé : S. Clochard.

Ordre du jour : contrôle à posteriori de la charte de l'arbitrage.

Une précision : les tableaux des CDAMC doivent être envoyés à la fédération à l'attention de Christophe Bécavin.

Pour l'harmonisation du contrôle à posteriori de la charte de l'arbitrage au niveau de la ligue, chaque CDAMC fait le point avec la CRAMC.

Seuls figurent sur ce compte rendu les clubs qui ne sont pas en règle avec la charte de l'arbitrage, et les pénalités afférentes.

Lorsqu'il y a pénalité sportive, elle s'applique à toutes les équipes du club soumises à obligation. La pénalité sportive s'applique lorsque le club n'est pas en règle avec la charte de l'arbitrage au moins pour la deuxième année consécutive.

## Comité 16

<b>Clubs</b>	<b>Nombre d'arbitres manquants</b>	<b>Pénalité financière</b>	<b>Pénalité sportive</b>
Angoulême BC	2	150 € x 2 = 300 €	
Jarnac	5	150 € x 5 = 750 €	
Grande Champagne	1	150 €	
Moulidars	1	150 €	- 1 point
Mesnac	1	150 €	- 1 point
St Sornin	3	150 € x 3 = 450 €	- 1 point
Union Angoulême BC – Cognac	2	150 € x 2 = 300 €	
Union Ouest Charente	1	150 €	

## Comité 17

<b>Clubs</b>	<b>Nombre d'arbitres manquants</b>	<b>Pénalité financière</b>	<b>Pénalité sportive</b>
ASPTT La Rochelle	5	150 € x 5 = 750 €	
Ciré d'Aunis	1	150 €	
Jarnac Champagne	1	150 €	- 1 point
Jonzac	1	150 €	
La Jarrie	1	150 €	
Mirambeau	1	150 €	- 1 point
Puilboreau	1	150 €	
Royan	1	150 €	
St Genis de Saintonge	1	150 €	- 1 point
St Jean d'Angély	1	150 €	
Saujon	8	150 € x 8 = 1.200 €	
Oléron	1	150 €	

## Comité 79

<b>Clubs</b>	<b>Nombre d'arbitres manquants</b>	<b>Pénalité financière</b>	<b>Pénalité sportive</b>
AS Niort	3	150 € x 3 = 450 €	- 1 point
St Jean de Thouars	1	150 €	
Combrand	1	150 €	- 1 point
Le Pin	1	150 €	- 1 point
BP Argenton	1	150 €	
Nueil les Aubiers	3	150 € x 3 = 450 €	
Moncoutant	1	150 €	- 1 point
St Varent	1	150 €	- 1 point
La Forêt sur Sèvre	1	150 €	
Ménigoute	1	150 €	
St Amand/Sèvre	2	150 € x 2 = 300 €	- 1 point
Airvault	2	150 € x 2 = 300 €	- 1 point
Rorthais	2	150 € x 2 = 300 €	- 1 point
La Chapelle St Laurent	1	150 €	- 1 point



Union ATB	1	150 €	
Union La Chapelle/Terves	1	150 €	- 1 point

Comité 86

Clubs	Nombre d'arbitres manquants	Pénalité financière	Pénalité sportive
ASBC	2	150 € X 2 = 300 €	
Chauvigny	1	150 €	
Civray	1	150 €	- 1 point
Gençay	1	150 €	- 1 point
Iteuil	3	150 € x 3 = 450 €	
PMBC	2	150 € x 2 = 300 €	
Neuville de Poitou	3	150 € x 3 = 450 €	

## LE TOUR DE TABLE

### CDAMC 17

Eclaircissement de la position de la CDAMC 17 par rapport à la formation dispensée par la ligue, si un arbitre du CD 17 exprime un désaccord. La CDAMC 17 fait confiance à la ligue.

Arbitres de championnat de France : problème d'auto-analyse de son match.

Cette réflexion appelle des remarques :

Le dialogue et le compte rendu de l'observation doivent permettre d'aider à l'auto évaluation et à progresser.

Le nombre des observations faites par les entraîneurs dans le championnat régional est en baisse significative (- 25%).

### CDAMC 79

Comment appliquer les amendes pour un arbitre absent, lorsque celui-ci est licencié dans un club et compte pour un autre club au regard de la charte de l'arbitrage ? L'amende est envoyée et doit être payée par le club où l'arbitre est licencié (page 113 de l'annuaire régional).

### CDAMC 86

Un certain nombre de stagiaires ne participe pas régulièrement à l'école d'arbitrage qui a lieu au CREPS de Boivre, voire même arrête. La CDAMC réfléchit à la possibilité d'organiser des écoles d'arbitrage par secteurs géographiques. Cette hypothèse pose le problème du nombre de formateurs disponibles. Il va falloir voir la possibilité de labelliser de nouveaux formateurs.

## QUESTIONS DIVERSES

Le président de la CRAMC souhaite faire le point sur les différents stages pour la saison prochaine :

Un stage d'arbitres féminins

Stage de recyclage : il y a la journée de début de saison, mais un certain nombre d'arbitres souhaiterait un stage spécifique arbitrage sur 1 journée.

Stage des R 1 et CF 3

Stage R 2

TIC

Stage de formateurs

Camp d'été

TIL en Poitou-Charentes pour la Toussaint (28, 29 et 30 octobre 2011).

Cette année, le TIC a été très intéressant grâce aux CDAMC qui ont désignés des arbitres pour participer au stage et arbitrer les rencontres. Très bien.

**Prochaine réunion le vendredi 17 juin 2011 à 19h30 à Frontenay Rohan Rohan.**

## **COMMISSION TECHNIQUE**

### **STATUT DE L'ENTRAINEUR**

#### **Préambule**

#### **Champ d'application du Statut de l'Entraîneur**

Le développement des qualités des joueuses et des joueurs est un objectif prioritaire de la Ligue Régionale de Basketball de Poitou-Charentes.

Pour cela, elle met en place un programme de formation initiale des entraîneurs.

Ces formations sont appuyées sur un statut destiné à inciter chacun à contribuer à la vocation de base de notre Ligue qui est de proposer des championnats de qualité.

Les Comités Départementaux ont toute latitude pour mettre en œuvre un statut similaire applicable aux associations sportives évoluant dans les championnats départementaux.

#### **Article 1 – Associations sportives impliquées**

Le présent statut s'adresse aux entraîneurs de basketball et aux associations sportives engagées dans les divisions masculines et féminines des championnats régionaux.

#### **Article 2 – L'entraîneur**

L'entraîneur de basketball a pour tâche la préparation à la pratique du Basketball à tous les niveaux et sous tous ses aspects : préparation physique et athlétique, formation et entraînement technique et tactique, éducation morale et sociale du joueur et de la joueuse, formation et direction des équipes, organisation de l'entraînement, etc...

Celui-ci doit être âgé au minimum de 16 ans au 1<sup>er</sup> septembre de la saison en cours.

Dans la mesure où l'entraîneur est âgé de moins de 18 ans, il doit être accompagné d'une personne adulte licenciée.

#### **Article 3 – Formation et Revalidation**

La Ligue Régionale de Poitou-Charentes organise par l'intermédiaire de la Commission Technique Régionale les stages et examens des entraîneurs fédéraux de la formation initiale, suivant le dispositif légal existant, et sous la responsabilité du Conseiller Technique Régional chargé de la formation des cadres.

Les diplômes détenus par les entraîneurs sont validés pour la saison en cours.

La saison sportive s'étend du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

Les actions de revalidations sont :

- La participation à une session de formation initiale
- La participation à la journée de pré-saison régionale
- La participation à 1 colloque agréé par la FFBB

- La participation à 2 colloques agréés par la Ligue Régionale
- La participation à l'Equipe Technique Régionale (ETR)
- La participation aux actions de formation du joueur (encadrement sélections départementales et/ou régionales)

Le calendrier annuel des actions de formation et de revalidation est diffusé par la Commission Technique Régionale chaque saison.

#### **Article 4 – Mise en œuvre et suivi**

L'organisme chargé de la gestion du présent statut est la Commission du Statut de l'Entraîneur. Elle est composée :

- Du Président de la Ligue ou de son représentant
- Du Secrétaire Général ou de son représentant
- Du Président de la Commission Technique ou de son représentant
- Du CTS chargé de la formation des cadres
- D'un représentant des entraîneurs
- De 2 membres du Comité Directeur de la Ligue Régionale

#### **Article 5 - Classification des diplômes de la formation initiale**

Les diplômes de la formation initiale sont classés de 1 à 4. Le niveau 4 représente le niveau le plus élevé et le niveau 1 le niveau le plus faible.

**Niveau 1 :** Animateur Mini-Basket (AM) / Animateur Club (AC) / CQP 1<sup>er</sup> niveau

**Niveau 2 :** Initiateur (IN) / CQP 2<sup>ème</sup> niveau

**Niveau 3 :** Entraîneur Jeunes (EJ) / CQP 3<sup>ème</sup> niveau

**Niveau 4 :** Entraîneur Régional (ER) / CQP complet

Un entraîneur titulaire d'un Brevet d'Etat (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> degré) est de fait considéré comme étant titulaire d'un diplôme de niveau 4 minimum.

Les Brevets d'Etat sont soumis aux mêmes conditions de revalidation que les diplômes de la formation initiale.

#### **Article 6 – Correspondance niveau de qualification et niveau de compétition**

<b>Niveau de compétition</b>	<b>Qualification minimum de l'entraîneur</b>
Sénior Excellence Régionale	E.R. ou CQP complet
Junior	E.J. ou CQP 3 <sup>ème</sup> niveau
Cadet(te)	E.J. ou CQP 3 <sup>ème</sup> niveau
Minime	IN. ou CQP 2 <sup>ème</sup> niveau
Benjamin(e)	IN. ou CQP 2 <sup>ème</sup> niveau

*Une dérogation peut être accordée, sur demande, pour l'engagement d'un entraîneur non diplômé, mais régulièrement inscrit à un niveau de la formation initiale. Cependant, l'entraîneur concerné doit obligatoirement participer à l'ensemble de la formation ainsi qu'aux évaluations. Tout manquement à cette mesure entraînera une pénalisation de l'équipe concernée.*

#### **Article 7 – L'entraîneur et le groupement sportif**

Un entraîneur peut s'engager avec un maximum de 2 groupements sportifs. Cependant, les équipes pour lesquelles il compte au regard du présent statut ne peuvent en aucun cas participer au même championnat.

### **Article 8 – L'entraîneur-joueur/joueuse**

Pour les divisions séniors, l'entraîneur peut également être joueur ou joueuse. Pour cela, il devra le préciser lors de l'engagement de l'équipe. La double activité d'entraîneur-joueur/joueuse implique la présence d'un entraîneur-adjoint (EJ minimum qui ne peut participer en qualité de joueur-joueuse/entraîneur à la rencontre) à jour de qualification validée.

### **Article 9 – Absence de l'entraîneur**

Au cours de la même saison, l'entraîneur déclaré d'une équipe peut être absent lors de 5 rencontres, sans avoir à fournir de justificatif. La présence d'un entraîneur remplaçant, même non-diplômé, est alors obligatoire pour que la rencontre puisse avoir lieu. Cet entraîneur-remplaçant doit obligatoirement être régulièrement licencié auprès d'une association sportive de la Ligue, et être âgé de 16 ans minimum le jour de la rencontre.

### **Article 10 – Attestation de Sursis de Revalidation**

L'entraîneur prenant la responsabilité d'une équipe en cours de saison, justifiant de la qualification requise, mais qui n'aurait pas assisté aux actions de revalidation, pourra obtenir de la Commission du Statut de l'Entraîneur une Attestation de Sursis de Revalidation, non reconductible.

### **Article 11 – L'entraîneur adjoint**

Un entraîneur d'une équipe engagé en championnat régional, et répondant aux critères précédemment énoncés pour agir en qualité d'entraîneur, peut faire apparaître un entraîneur adjoint sur la feuille de marque.

L'entraîneur-adjoint doit :

- Etre inscrit sur la feuille d'engagement en début de saison
- Etre régulièrement licencié auprès d'une association sportive de la ligue

L'entraîneur adjoint n'a pas d'obligation de diplôme. Il ne peut, en aucun cas, se substituer à l'entraîneur principal au regard du statut de l'entraîneur.

La présence d'un entraîneur adjoint ne permet pas à l'entraîneur principal de déroger à la règle des absences autorisées. Cependant, dans le cadre de l'absence de l'entraîneur principal à une rencontre de championnat, l'entraîneur adjoint sera le remplaçant privilégié.

### **Article 12 – Conditions pour figurer sur une feuille de match de championnat régional**

Pour figurer sur une feuille de match en qualité d'entraîneur et/ou d'entraîneur adjoint, il est indispensable :

- De justifier de son statut (feuille d'engagement)
- D'être régulièrement licencié auprès d'une association sportive affiliée à la FFBB
- De ne pas être sous le coup d'une suspension sportive
- De justifier, pour l'entraîneur principal, de la validité de son diplôme, par la détention d'une carte d'entraîneur, éditée par la Ligue Régionale.

### **Article 13 – Changement d'entraîneur en cours de saison**

Un groupement sportif peut, pour différentes raisons, être amené à changer l'entraîneur d'une équipe en cours de saison.

L'association sportive concernée doit notifier ce changement à la Ligue Régionale, par l'envoi d'une nouvelle fiche d'engagement faisant apparaître les informations concernant le nouvel entraîneur.

Celui-ci devra se mettre en conformité avec le statut régional de l'entraîneur, c'est-à-dire :

- Etre en possession du diplôme exigé pour la compétition concernée
- Valider son diplôme pour la saison en cours

Si, exceptionnellement, un changement d'entraîneur devait intervenir alors qu'il n'y a plus d'action de revalidation de programmées pour la saison en cours, un sursis pourra être accordé à l'association concernée.

#### **Article 14 – Qualification requise en cas d'accession**

L'association sportive accédant dans la division supérieure, pour les divisions séniors masculines et féminines, sera traitée, pendant la saison sportive, selon les dispositions prévues pour le niveau qu'elle vient de quitter.

#### **Article 15 – Contrôle et Sanctions**

Les associations sportives doivent notifier les noms, prénoms et qualifications des entraîneurs (et éventuellement des entraîneurs adjoints) sur les feuilles d'engagement des équipes concernées. Elles doivent également fournir une copie du diplôme détenu ou de la carte d'entraîneur ou, à défaut, une copie de la feuille d'inscription à un diplôme de la formation initiale.

##### 1) LES CONTROLES

###### a. dans les championnats Jeunes

- 1<sup>er</sup> contrôle : à l'issue des matchs aller de la 1<sup>ère</sup> phase
- 2<sup>ème</sup> contrôle : à l'issue des matchs retour de la 1<sup>ère</sup> phase
- 3<sup>ème</sup> contrôle : à l'issue du championnat

###### b. Dans les championnats séniors

- 1<sup>er</sup> contrôle : à l'issue de la 1<sup>ère</sup> moitié des matchs aller
- 2<sup>ème</sup> contrôle : à l'issue du championnat

Les associations sportives qui ne seraient pas en conformité avec le statut en seront informées par la Ligue Régionale à l'issue du premier contrôle.

##### 2) LES SANCTIONS

###### a. Dans les championnats jeunes

1 point de pénalité sportive sera imputé à l'issue de chaque contrôle pour toute équipe qui ne serait pas en conformité avec le présent statut.

1 sanction financière pourra être imputée, en fonction des dispositions financières. Cette sanction financière interviendra en fin de saison.

###### b. Dans les championnats séniors

A l'issue du 1<sup>er</sup> contrôle, les clubs non en conformité avec le présent statut en seront informées par la Ligue, sans qu'aucune sanction ne soit appliquée.

A l'issue du 2<sup>ème</sup> contrôle, les clubs non en conformité avec le présent statut se verront sanctionnées de 3 points de pénalité.

Dans tous les cas, les pénalités seront prononcées par le Comité Directeur de la Ligue, sur proposition de la Commission du Statut de l'Entraîneur.

## Article 16 – Divers

Tout cas ou situation non prévu par le présent statut fera l'objet d'une étude par la Commission du Statut de l'Entraîneur Régional.

**Ligue Régionale de Basketball de Poitou-Charentes**  
**42 bis, rue de Saint-Maixent**  
**79340 MENIGOUE**

### STATUT DE L'ENTRAINEUR

#### Pénalités

Catégories	Equipes	Entraîneur	Sanction	Sanction
		Non en règle	sportive	financière
			Points	Euros
Excellence Féminine	POUZIIOUX	6 coachs	-3	170
Excellence Féminine	P2B 79	Couturier	-3	170
Excellence Masculin	PEC	3 coachs	-3	170
Cadettes	P2B 79	Ramond	-3	85
Cadets	POUZIIOUX	Coutand A	-3	85
Minimes Féminines	ASPTT LA ROCHELLE	Boucle Sylvie	-3	85
Minimes Féminines	ST ROGATIEN	Caquineau	-3	85
Minimes Garçons	P2B 79	Ramond, Contreau	-3	85
Minimes Garçons	RUPELLA 2	Excellent W	-3	85
Minimes Garçons	MONTAMISE	Chatry	-3	85
Benjamines	POUZIIOUX	Legeay	-3	85
Benjamins	P2B 79	Pavageau	-3	85

## COMPTE RENDU DU TIL 96 A URVILLE-NACQUEVILLE

Le Comité Départemental de la Manche et le club ASSUN Basket Club Hague ont accueilli aux gymnases de la Charrière à Urville-Nacqueville, du jeudi 28 au samedi 30 avril 2011, les meilleurs Minimes 96 des régions de la Zone Ouest (Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Bretagne et Basse-Normandie)

### Mercredi 27 avril

Notre délégation est partie à 13h du CREPS de Poitiers pour un petit voyage de 500 kms. Après 4 heures de route, nous nous sommes arrêtés du côté d'Alençon pour goûter et nous dégourdir les jambes... puis retour dans le car pour les 200 derniers kilomètres. Nous sommes finalement arrivés à Urville-Nacqueville vers 20h où nous attendait la délégation de Basse-Normandie pour dîner. Après l'installation dans les bungalows, tout le monde est allé faire une petite balade du côté de la plage et rentré un peu fatigué... c'est demain que les choses sérieuses commencent !

### Jeudi 28 avril

Après le petit-déjeuner, direction les gymnases pour l'entraînement du matin  
Pause déjeuner à midi dans la très belle salle des fêtes, le repas de bonne qualité est confectionné et servi par la trentaine de sympathiques bénévoles du club ASSUN Basket Club Hague.

Après une courte sieste, place à la compétition : Ce sont les filles qui ont ouvert le bal à 15h00 contre la Bretagne ; après avoir dominé le début du 1<sup>er</sup> ¼ temps, nos joueuses se sont fait rattraper par les Bretonnes qui terminent cette 1<sup>ère</sup> période avec 5 points d'avance (14-19) même scénario dans le 2<sup>ème</sup> ¼ temps (16-21) ce qui permet aux Bretonnes de virer en tête à la mi-temps avec un avantage de 10 points (30-40) à noter que pendant ces premières 20 minutes, nous n'avons réussi que 11 lancers francs sur 28 !

Dans le 3<sup>ème</sup> ¼ temps, nous commençons à refaire une partie de notre retard (18-14) mais à l'entame de la dernière période nous sommes toujours à -6 et nos adversaires ne lâchent rien, heureusement la détermination de Gabrielle sous le cercle, un tir extérieur d'Elise et la fougue de Doriane nous permettent de reprendre l'avantage à une minute de la fin... les deux lancers francs réussis par Margaux (qui a sorti un « Grand Cru ») en fin de match scellent définitivement la victoire des Picto-Charentaises (72-69) dans une rencontre qui aura été passionnante jusqu'à la fin.

A 17h30, c'était au tour des garçons d'entrer dans la compétition contre l'« Armada » des Pays de Loire. Il faudra attendre la fin de la 7<sup>ème</sup> minute de jeu pour voir les premiers points du Poitou-Charentes (à 3'12'' les Pays de Loire menaient 21 à 0 !) le reste de la rencontre est un festival des « Jaunes et Bleu » qui s'imposent très facilement 102 à 37, malgré un sursaut d'orgueil des Picto-Charentais dans le dernier ¼ temps.

Dans les deux autres rencontres de la journée, victoire très serrée des garçons de Basse-Normandie face aux Bretons (69-66) et plus nettement des filles des Pays de Loire contre les Normandes (69-41)



La sélection Minimes Garçons 96

N°	Nom	Prénom	Taille	Club
4	GRENON	Romain	172	CEP Poitiers
5	GIRARD	Arthur	167	CEP Poitiers
6	GARBIN	Johann	165	CEP Poitiers
7	LACOSTE	Thomas	188	CEP Poitiers
8	QUEVEDO	Tom	174	Cognac
9	LANGOUMOIS	Guillaume	178	CEP Poitiers
10	LOPEZ	Corentin	186	CEP Poitiers
11	BERNARDIN	Guillaume	182	Soyaux
12	NICOLAS	Florian	182	Stade Poitevin
13	HESTIN	Mathieu	195	Stade Poitevin
14	NAUDEY	Kévin	199	Stade Poitevin
15	PATY	Sacha	185	Cognac
Entraîneurs		MONGIS Philippe ARDOUIN Jean-Christophe		

### Vendredi 29 avril

Aujourd'hui, le brouillard s'est installé au-dessus d'Urville-Nacqueville et cet après-midi, le ciel nous est tombé sur la tête !... alors que le plus difficile semblait être fait après la victoire contre les Bretonnes, il suffisait d'assurer contre les Normandes pour valider notre billet pour les finales nationales début juin à La Baule, mais malgré un très bon début de match (20-11) dans le 1<sup>er</sup> ¼ temps, nous avons laissé les Normandes revenir progressivement dans le match (18-20) puis (19-20) dans la 3<sup>ème</sup> période ; à 5 minutes de la fin du match, les joueuses locales passent devant et le suspense va durer jusqu'à la dernière seconde... Quelques lancers francs ratés dans le "money time" et c'est la victoire qui s'envole pour les Picto-Charentaises qui s'inclinent finalement 75 à 71. Il ne reste plus qu'à réaliser un exploit demain face aux Pays de Loire !...



Doriane DAIGRE (27 pts) Elise CAMMAS (11 pts) Alice VERINE et Anaïs GIBERT (7 pts) Gabrielle PAPIN (6 pts) Maryline CASTRO MORENO (5 pts) Maureen VALADE (4 pts) Margaux FRANCO (2 pts) Julie BIDEAU et Lou DAVID (1 pt)



La sélection Minimes Filles 96

N°	Nom	Prénom	Taille	Club
4	BIDEAU	Julie	167	Bressuire
5	CAMMAS	Elise	171	Bressuire
6	VALADE	Maureen	173	Stade Poitevin
7	CASTRO MORENO	Maryline	165	Pouzioux Vouneuil
8	DAIGRE	Doriane	172	Stade Poitevin
9	BOISGROLLIER	Emilie	163	Pouzioux Vouneuil
10	FRANCOT	Margaux	169	ASPTT La Rochelle
11	PAPIN	Gabrielle	179	Bressuire
12	DAVID	Lou	174	Bressuire
13	VERINE	Alice	175	Puilboreau
14	NGOM	Anta	172	Aiffres
15	GIBERT	Anaïs	180	Pouzioux Vouneuil
Entraîneurs		LAMBERT David Olivier PONTCHARRAUD Christophe		

Un peu plus tard, les Garçons jouaient également contre la Basse-Normandie et avaient à coeur de "venger" leurs homologues féminines, mais ils n'ont pas pu faire grand chose face à une équipe Normande solide et plus rapide qui empoche facilement le 1<sup>er</sup> ¼ temps (37-18) puis les deux suivants (21-15) et (23-8) il faudra attendre la dernière période pour voir enfin nos joueurs faire jeu égal avec leurs adversaires et empocher ce ¼ temps de consolation (21-23) Score final : 102 à 64. Corentin LOPEZ (16 pts) Mathieu HESTIN (13 pts) Florian NICOLAS (12 pts) Guillaume LANGOUMOIS et Guillaume BERNARDIN (6 pts) Sacha PATY (5 pts) Tom QUEVEDO (3 pts) Kévin NAUDEY (2 pts) Johann GARBIN (1 pt)

Résultats des deux autres rencontres :  
Filles : Pays de la Loire bat Bretagne 95 à 43  
Garçons : Pays de la Loire bat Bretagne 92 à 76

### Samedi 30 avril

Pour cette dernière journée, ce sont nos Garçons qui jouent les premiers contre les Bretons, pour sauver l'honneur et ne pas repartir avec "la cuillère de bois". Malheureusement, égaux à eux-mêmes, ils nous fournissent la même prestation que lors des deux matchs précédents, totalement dans le brouillard (comme par mimétisme avec la météo locale) ils manquent d'agressivité et d'imagination offensive, conséquence nouvelle défaite 88 à 53 (21-10) (25-15) (22-17) (20-11)  
Corentin LOPEZ (15 pts) Sacha PATY (10 pts) Mathieu HESTIN (9 pts) Florian NICOLAS (7 pts)  
Kévin NAUDEY (6 pts) Johann GARBIN et Guillaume BERNARDIN (3 pts)

Mal remises de leur défaite de la veille face aux Normandes, nos Filles jouaient "Mission impossible" face à la redoutable équipe des Pays de Loire et leur géante n°15 d'1m95 !  
Rapidement dominées dans tous les secteurs du jeu, elles s'inclinent logiquement 100 à 51 (29-16) (21-10) (27-12) (23-13)  
Elise CAMMAS (10 pts) Doriane DAIGRE et Gabrielle PAPIN (9 pts) Anaïs GIBERT (8 pts)  
Margaux FRANCO (5 pts) Alice VERINE (4 pts) Maureen VALADE et Anta NGOM (3 pts)

Derniers résultats de la journée :  
Filles : Basse-Normandie bat Bretagne 71 à 67  
Garçons : Pays de Loire bat Basse-Normandie 96 à 72

### **Classement du Tournoi**

<u>Filles</u>		<u>Garçons</u>	
1 - Pays de Loire :	6 points	1 - Pays de la Loire :	6 points
2 - Basse-Normandie :	5 points	2 - Basse-Normandie :	5 points
<b>3 - Poitou-Charentes :</b>	<b>4 points</b>	3 - Bretagne :	4 points
4 - Bretagne :	3 points	<b>4 - Poitou-Charentes :</b>	<b>3 points</b>

Les Pays de Loire et la Basse-Normandie sont qualifiés pour disputer les finales nationales qui se dérouleront à La Baule (44) du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2011.

Après la remise des récompenses et le traditionnel verre de l'amitié, certains joueurs et joueuses sont repartis avec leurs parents, les autres ont regagné le car pour un long voyage de 7h qui devait les ramener au CREPS aux alentours de minuit...

Merci au Comité de la Manche et surtout aux nombreux bénévoles de l'ASSUN BC Hague pour leur dévouement et leur sympathie, merci également aux arbitres et OTM, aux 4 coachs, à Gwénaél et à nos deux sélections pour leur comportement exemplaire, sur et en-dehors du terrain.

Enfin un grand merci aux nombreux parents venus soutenir nos équipes... et bonne chance à cette génération 96 qui disputait son dernier TIL.

## CSRQ

Annuaire Ligue Poitou-Charentes 2010/2011

### **Proposition de modifications :**

#### **Titre II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

##### **Article 7 - Réunion du Comité Directeur**

Alinéa 6.

Alinéa 7.

Alinéa 9 bis.

##### **Article 8 – Statut des membres du Comité Directeur -**

Alinéa 3.

##### **Article 14 – Réunions du Bureau –**

Alinéa 3

Alinéa 6

#### **Titre III – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION**

##### **Article 19 – Modifications statutaires –**

Alinéa 3.

#### **Titre IV. SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR**

##### **Article 21 – Surveillance -**

Alinéa 5.

##### **Article 22 – Règlement intérieur –**

#### **Titre II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT**

(Page 55)

##### **Article 7 - Réunion du Comité Directeur**

Alinéa 6. Il est tenu procès-verbal des séances dont copie sera **transmise par courriel** aux Comités départementaux du ressort de la Ligue, ainsi qu'à la Fédération dans les 15 jours de la tenue de la séance, **consultable sur le site de la Ligue Régionale Poitou-Charentes :**

**<http://www.poitou-charentes.basket.fr> et communiqué par courriel (e-mail) :**

- a) **aux élus de la Ligue Régionale.**
- b) **aux présidents des clubs de la ligue.**
- c) **aux correspondants des clubs de la ligue.**
- d) **aux arbitres et OTM de la ligue.**

**L'impression sur papier n'est plus diffusée.**

Alinéa 7. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blanc ni rature, sur des feuillets numérotés, paraphés par le Président et conservés au siège de la Ligue. **Une feuille de présence sera emmargée par les présents et annotée pour les absents excusés.** Le président de la Ligue peut inviter toute personne à assister aux réunions du Comité Directeur, seulement avec voix consultative.

Alinéa 9 bis. Cependant, la consultation à distance des membres absents est autorisée. Dans ce cas, le Président dresse un procès-verbal constatant le résultat de la consultation ; le procès-verbal est **diffusé suivant les dispositions de l'alinéa 6 précédent.**

##### **Article 8 – Statut des membres du Comité Directeur -**

Alinéa 3. Les **salariés** de la Ligue peuvent être appelés par le président à assister.....

(Pages 57/58)

#### **Article 14 – Réunions du Bureau –**

Alinéa 3. **Les salariés de la Ligue peuvent être invités à participer aux réunions avec voix consultative.**

Alinéa 6. Les procès-verbaux sont établis sans blanc ni rature, sur des feuillets numérotés paraphés par le président et consignés dans un registre spécial, conservé au siège de la Ligue. Un exemplaire est obligatoirement envoyé par courriel aux Comités départementaux concernés et à la Fédération dans les quinze jours de la tenue de la réunion. **Les procès-verbaux sont diffusés suivant les dispositions de l'article 7, alinéa 6 précédent.**

### **Titre III – MODIFICATION DES STATUTS ET DISSOLUTION**

(Page 60)

#### **Article 19 – Modifications statutaires –**

Alinéa 3. Les modifications statutaires proposées doivent être portées à la connaissance des Groupements sportifs membres, au moins vingt jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale **par diffusion sur le site internet de la Ligue et par courriel aux Présidents et correspondants des clubs de la Ligue.**

### **Titre IV. SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR**

(Page 60)

#### **Article 21 – Surveillance -**

Alinéa 1. Le Président ..... La Fédération Française de basketball, la Ligue régionale, ainsi que la **Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)** devront également avoir connaissance de ces modifications dans le mois suivant les changements.

Alinéa 5. La Ligue est tenue de communiquer, sur simple demande, tout document concernant son administration et son fonctionnement à la **Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).**

#### **Article 22 – Règlement intérieur –**

Le règlement intérieur est préparé par le Comité directeur et adopté par l'Assemblée générale. Les présents statuts ont été approuvés lors de l'Assemblée générale du 6 juin 2003 à La Rochelle, **modifiés et approuvés à l'Assemblée générale du 10 juin 2011**, ils s'appliquent à compter de cette date et abrogent toutes stipulations statutaires antérieures, sauf en ce qui concerne le terme des mandats en cours, lesquels iront jusqu'à leur fin en vertu des anciens statuts et sous réserve d'une révocation par l'organisme compétent.